Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
095-219505856-20261007-2026-542-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/10/2026

VILLE FRATERNELLE
SARCELLES

NUMERO : 2026 – 542
ARRÊTÉ DU MAIRE

PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DES LOCAUX SITUÉS 27 RUE MARIUS DELPECH A SARCELLES (95200) PAR L'ASSOCIATION « 23 AMBIANCE »

Le Maire de la Commune de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-21,

Vu la délibération n° 2017-001 du Conseil municipal du 02 février 2017 fixant les tarifs applicables à la mise à disposition des bâtiments communaux,

Vu la loi n° 2024-344 du 15 avril 2024 visant à soutenir l'engagement bénévole et à simplifier la vie associative, notamment son article 13 créant l'article L.2125-1-2 du CG3P autorisant la mise à disposition gratuite et temporaire du domaine public communal au profit des associations loi 1901,

Considérant que la commune de Sarcelles est propriétaire d'un pavillon de type F4, situé 27 rue Marius Delpech à Sarcelles, relevant du domaine public communal,

Considérant que l'Association 23 AMBIANCE, qui occupe déjà ledit pavillon a demandé le renouvellement de sa convention de mise à disposition,

Considérant qu'il est nécessaire de définir les modalités d'utilisation des locaux susmentionnés.

ARRÊTE

Article 1 :

La Commune de Sarcelles remet à disposition de l'Association 23 AMBIANCE, à titre gracieux, le pavillon de type F4 situé 27 rue Marius Delpech à Sarcelles (95200), d'une superficie d'environ 180m², qu'elle partagera avec l'Association AFRIQUE-CARAÏBES. Cette mise à disposition est consentie pour une durée de NEUF (9) ans renouvelable.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition ci-annexée, relative au local mentionné à l'article 1 du présent arrêté.

Article 3 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif, sis 2-4, boulevard de l'Hautil-BP 30322-95027 CERGY-PONTOISE Cedex, dans le délai de DEUX (2) mois à compter de sa notification et/ ou de sa mise en ligne sur le site de la ville de Sarcelles.

Fait à SARCELLES, le 07 octobre 2026

MAIRIE DE SARCELLES (Val d'Oise) 95

Le Maire,

Bassi KONATÉ